

**DEPARTEMENT
DE LA MARNE**

**ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN
CHAMPAGNE**

**CANTON DE
MARSON**

**COMMUNE DE
CHEPY**

Date de convocation :

30 mars 2015

Nombre de
Conseillers : 11

Présents : 10

Votants : 10

N° 1250/2015

Objet :

**Vote des taux
d'impositions 2015**

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission en
préfecture le 28 avril 2015 et
de la publication faite, le 28
avril 2015.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 avril 2015

L'an deux mil quinze, le sept avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur Jérôme ROUSSINET, Maire

Étaient présents Mesdames Messieurs :

MENISSIER Martine., VILLE Gérard, GIOVANNI Philippe, PRIEUR Christelle, VEDANI Lionel, WEBER Patrice, SOURDET Joëlle, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent et excusé : BALOURDET Patrice.

A été élue secrétaire : Mme MENISSIER Martine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, fixe les taux d'impositions pour l'année 2014 comme suit :

TAXES	TAUX 2014	TAUX 2015	BASES 2015	PRODUIT
Habitation	13,46%	13,46%	377 300	50 785
Foncier bâti	16,72%	16,72%	231 800	38757
Foncier non bâti	18,27%	18,27%	41 400	7 564
CFE	11,86%	11,86%	20 100	2384
				99 490

Les taux d'imposition restent inchangés par rapport aux taux de l'année précédente.

Extrait certifié conforme,
Fait à Chepy, le 28 avril 2015

Le Maire,

J. ROUSSINET
